

Versailles, le 21 décembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Versailles

A Versailles

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement public
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Université et Directeurs des grands
établissements d'enseignement supérieur
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement privé
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale**

Pour attribution

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des services de l'éducation
nationale**

Pour information

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE 2021-160
Affaire suivie par : Maxime POUJADE
Courriel : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	DSDEN	A	ESPE
	78	A	Universités et IUT
	91	A	Gds. Etab. Sup
	92		CANOPE
	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78	A	CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
I	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
A	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
A	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		
	95		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles		Représentants des Personnels, 2nd degré
	78		
	91		
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		
A	Collèges privés		78
A	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
A	EREA		
	ERPD		

Objet : Recrutement par liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés

Réf : *Note de service du 25 novembre 2021
parue au BOEN n°46 du 9 décembre 2021*

Je vous demande d'appeler l'attention des personnels enseignants remplissant les conditions requises (*rappelées dans l'annexe ci-jointe*) qui souhaitent accéder au corps des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude de faire acte de candidature, en se connectant sur l'application I-PROF, via le portail ARENA, aux dates suivantes :

Du 3 janvier au 24 janvier 2022 impérativement

➤ Modalités

Les candidats doivent saisir exclusivement via I-PROF :

- Un curriculum vitae qui doit faire apparaître leur situation individuelle, leur formation, leur mode d'accès au grade, leur itinéraire professionnel et les activités assurées au sein du système éducatif
- Une lettre de motivation qui doit faire apparaître l'appréciation sur les étapes de leur carrière, l'analyse de leur itinéraire professionnel, les motivations (*projets pédagogiques éducatifs ou autres*) qui conduisent à présenter leur candidature.

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire P. 2
Annexe P. 2
Total P. 4



2/2

Attention : la procédure étant dématérialisée, aucune candidature ou document annexe sur support papier ne seront pris en compte.

Les modalités de recensement de vos avis sur ces candidatures vous sont précisées dans une circulaire spécifique.

La date prévisionnelle de publication des résultats de promotion sur l'application I-PROF, service SIAP, est le 5 juillet 2022.

Vous voudrez bien porter l'ensemble de ces informations à la connaissance des personnels concernés.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS